



Consulat de france au canada

Par **Frank**, le **13/11/2008** à **22:49**

BonjourrrrrJ'ai recut une lettre me demandant de me presenter au consulat sans rendez-vous dans la semaine pour une affaire me concernantrrrrEst-ce que je vais avoir des problemes si je me presente? Peuvent-il me garder labas?rrrrj'ai quelques dettes en France que j'ai commencé a régler, a l'amiables, et je desire payer les autres sa que cela me poses des problemesrrrrMerci de votre reponse et bonne journée

Par **avocat droit public**, le **14/11/2008** à **18:22**

Je crois que personne ne peut le savoir, si ce n'est l'auteur de la convocation.rnNéanmoins, en général, la formulation "convocation pour affaire vous concernant" est utilisée par la police.rnrnEric HALPERNrnAvocat à la Courrrrr<http://www.cabinet-halpern.com>